

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **23 septembre 2024 à 19 :00**
à laquelle prennent part :

Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint, est également présent.

24-09-360

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

24-09-361

Suspension d'un employé

ATTENDU les faits portés à l'attention du Conseil dans le sommaire décisionnel portant le numéro 202409001 ;

ATTENDU la recommandation de l'équipe de direction;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu qu'une suspension disciplinaire sans solde soit effective à partir du 24 septembre 2024 pour la durée établie dans le sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

24-09-362

Mise à niveau et agrandissement du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière – Directive de changement no. 4 - Autorisation

ATTENDU l'adjudication le 11 décembre 2023 du contrat de mise à niveau et agrandissement du centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière en vertu de la résolution 23-12-552 à GNF Construction Inc. ;

ATTENDU l'ordre de changement no.4 daté du 3 septembre 2024 au montant de 34 320,38 \$, plus taxes applicables ;

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser la dépense reliée à cet ordre de changement ;

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense ;

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement d'emprunt no, 2023-437 décrétant une dépense et un emprunt de 7 292 000\$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière* et par une subvention du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

ADOPTÉE

24-09-363

Document cadre formant le Comité consultatif de relation de travail entre le groupe des pompiers et l'employeur – Adoption

ATTENDU la volonté de l'organisation de mettre en place un mécanisme de communication pour promouvoir un dialogue ouvert et constructif entre les pompiers et l'employeur;

ATTENDU que ce mécanisme servira à assurer un suivi régulier des accords et des décisions précises;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de constituer un Comité consultatif de relation de travail entre le groupe des pompiers et l'employeur et que le conseil nomme le directeur du service incendie, le directeur général et un conseiller municipal à titre de représentant de la partie Employeur;

QUE le conseil autorise le directeur général et le maire à signer ledit document cadre.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

24-09-364

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h 01.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, directeur général
et greffier adjoint

Gilles Fortier, maire